

MARDI 10 AVRIL 2018

**Étaient présents** : MM BAUDRY- GOURON- BRIAND- BASILE- PION- FOUSSARD- HOURDOU  
- LASSIER- ALLIET-JACQUELIN- MENIER- VILLEMAINE- MMES BRUNET BREYAULT-  
COMBREAU-LOUP.

**Était absent excusé ayant donné pouvoir:** /

**Était absent:** /

**Est désigné secrétaire de séance** : Mme LOUP

### **I-APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### **II- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017**

Sous la présidence de Mr Pierre ALLIET, élu président de séance (14 voix favorables), chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget COMMUNAL 2017 qui s'établit ainsi:

#### ***FONCTIONNEMENT***

Dépenses :	491 376.11 €
Recettes :	537 957.82 €
Excédent de Clôture :	48 586.66 €
Cumulé :	128 843.61 €

#### ***INVESTISSEMENT***

Dépenses :	52 134.79 €
Recettes :	142 374.19 €

Restes à réaliser :	73 733.00 € (Dépenses)
	17 000.00 € (Recettes)
Besoin de financement :	29 967.21 €

Hors de la présence de Mr BAUDRY, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte administratif 2017.

### **III – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – COMMUNE**

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le CA de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- constatant que le CA fait apparaître un excédent de : 48 586.66
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté :	80 256.95
Virement à la section d'investissement :	36 522.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent :	48 586.66
Résultat cumulé :	<b>128 843.61</b>
Déficit résiduel à reporter à la	
Couverture du besoin de financement	
Compte 1068 :	29 967.21
Affectation à l'excédent reporté	
(report à nouveau – créateur- lg 002) :	<b>98 876.40</b>

#### **IV – BUDGET COMMUNE 2018**

Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 566 563.40

Recettes de fonctionnement : 566 563.40

Dépenses d'Investissement : 157 450.14

Recettes d'Investissement : 157 450.14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget 2018 ainsi arrêté.

#### **V- LOGEMENT 3 PLACE DE L EGLISE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr PELISSE est déménagé le lundi 9 avril dernier. L'état des lieux étant fait par Mr le Maire le même jour, compte-tenu du bon état d'entretien dudit logement, le conseil municipal décide de restituer la caution intégrale à Mr PELISSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de remettre le logement en location à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour un loyer mensuel de 392.90€.

Il fixe le loyer d'avril de Mr PELISSE à 98€

Les titres des loyers d'avril étant transmis à la Trésorerie, une réduction de titre sera opérée sur le titre initial établi au nom de Mr PELISSE.

#### **VI- GARAGE SOUS LA MAIRIE**

Le conseil municipal décide de louer le garage, sis place de l'église, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 et fixe le loyer à 25€ mensuels

Mr le maire est chargé d'établir le contrat de location annuel.

#### **VII- LOCATION DU T2 , 1bis Pierre Alliet**

Mr le maire informe le conseil municipal que Mme REBIC a laissé son logement de type 2 sis 1bis place Pierre Alliet, fin février 2018.

Le conseil municipal décide de modifier le montant du loyer et le fixe à 295€ à compter de ce jour. Une caution d'un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans le logement. Le loyer est payable d'avance au 5 du mois au plus tard.

#### **IX- ACHAT TERRAIN CONSORTS BRUNEAU**

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à la proposition d'achat soumis aux consorts BRUNEAU pour la parcelle cadastrée E n°212, d'une grandeur de 9a55, la famille a accepté l'offre de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée E n°212 d'une grandeur de 955 m2 au prix de 300€.

Mr le maire est autorisé à signer l'acte d'achat à l'étude MAUDUIT FONTAINE-RIBEAU à L'ILE-BOUCHARD.

#### **X- FOURNEAU SALLE DES FETES**

Mr le Maire présente 2 devis pour la mise aux normes du fourneau Charvet à la salle des fêtes :

-	DEVIS TCPE Climatique :	2 203.69 € TTC
-	DEVIS GROUPE BENARD S.A :	2 391.29 € TTC
-		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le devis de TCPE Climatique
- ✓ RETIENT cette offre et DECIDE de lui confier les travaux de mise aux normes du fourneau de la salle des fêtes pour un montant TTC de 2 203.69€

#### **XI- DEVIS GOUGEON**

Mr le maire présente le devis de la société GOUGEON pour la réparation de la cloche n°2 qui s'élève à 1 783.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le devis de la société GOUGEON
- ✓ DECIDE de lui confier les travaux de réparation de la cloche n°2 pour un montant TTC de 1 783.20 €

#### **XII- DEVIS E. GAILLARD**

Mr le maire présente le devis d'Eric GAILLARD pour le remplacement des blocs de sécurité de la salle des fêtes qui s'élève à 1 278.43€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le devis d'Eric GAILLARD
- ✓ DECIDE de lui confier le remplacement des blocs de sécurité de la salle des fêtes pour un montant TTC de 1 278.43 €

### **XIII- DEVIS SARL DELÉPINE**

Mr le maire présente le devis de la Sarl DELÉPINE pour le remplacement des marches du jardin du presbytère, d'une pierre d'angle du muret de l'école et le traitement hydrofuge du mur qui s'élève à 2 796.28€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le devis de la Sarl DELÉPINE
- ✓ DECIDE de lui confier les travaux de maçonnerie pour un montant TTC de 2 796.28 €

### **XIV- CONTROLES DES INSTALLATIONS**

Le conseil municipal décide de faire contrôler les installations électriques chaque année à un artisan agréé et tous les 3 ans à un organisme tel que QUALICONSLT.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**RD N°8** : Mr le maire informe le conseil municipal que suite à l'accident mortel de fin janvier au lieudit « La Bâtisse » le long de la RD n°8, il a alerté le Conseil Départemental sur la dangerosité de ce virage. Mme ARNAULT, vice-présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire lui a répondu sous 48h.

**TERRAIN DE TENNIS** : Mr le Maire fait remarquer aux conseillers municipaux que le terrain de tennis, plus fréquenté, non entretenu, est devenu dangereux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de tout démonter. De même il décide de labourer en partie le terrain, en préservant l'accès aux parcelles cultivées, pour éviter les grands rassemblements des gens du voyage.

**JARDINIERS** : Le conseil municipal décide d'emmener les jardinières aux ETS MARQUET afin qu'ils les garnissent et les gardent à l'abri du gel quelques temps. L'agent d'entretien ira les chercher pour les disposer sur les bâtiments communaux le moment voulu.

**VERNISSAGE GALERIE** : Mr le maire fait part du prochain vernissage qui se tiendra à La Galerie cravantaise le 14 avril prochain à 18h. Il demande aux conseillers d'y participer.

**8 MAI** : 10h30 rassemblement a monument aux morts- Dépôt de gerbes- Vin d'honneur. La gerbe de la commune sera achetée chez Eglantine à Chinon. Des papiers rappelant la cérémonie seront distribués aux écoliers.

**GARDERIE** : La construction de la nouvelle garderie dans le prolongement des classes sera menée par la CC CVL.

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il y a 2 possibilités :

- 1) Financement par la CAF avec participation de 0,53€/heure. Cette possibilité pose un problème de grandeur et d'encadrement (il faudrait 3 personnes salariées et 120 m2 de garderie)
- 2) Rester comme à ce jour engendrerait moins de contraintes dans les nouveaux locaux – Seulement la construction nouvelle avec le préau fermé et la construction d'un WC pour les – de 6 ans.

Les élus communautaires se prononceront.

En ce qui concerne la garderie du mercredi et des vacances : Contraintes draconiennes.

Une réunion de préparation de tiendra à la mairie de Cravant les Coteaux le mardi 24 avril 2018 à 16h30. Y participeront : Mr CHEMINADE (CC CVL), F GROLIER (Garderie Périscolaire), I PAIN (Présidente du SIS), F DELÉPINE (secrétaire du SIS)